



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1553

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron - Lyon 5°**

objet : **Collèges publics - Aides aux projets d'actions éducatives - Attribution d'une subvention aux collèges Pablo Picasso et Jean Moulin - Année scolaire 2016-2017**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Berthilier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1553**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics - Aides aux projets d'actions éducatives - Attribution d'une subvention aux collèges Pablo Picasso et Jean Moulin - Année scolaire 2016-2017**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et à ce titre, elle peut soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, un certain nombre d'actions destinées aux collégiens.

I - Les principes généraux et critères du dispositif

Le dispositif a été approuvé par délibération n° 2016-1462 du Conseil métropolitain du 19 septembre 2016. Il se décline en 3 volets :

- un volet thématique autour de 3 thèmes identifiés comme prioritaires par la Métropole, à savoir : citoyenneté/mémoire, prévention et santé des jeunes, éducation aux médias,
- un volet libre permettant aux collèges de solliciter un soutien sur des actions autres que celles précitées,
- un volet relatif aux besoins en formation de prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1).

Dans ce cadre, un appel à projets a été adressé aux 77 collèges publics de la Métropole au titre des actions liées aux projets d'établissements.

En ce qui concerne les collèges privés, comme l'année dernière, les subventions sont étudiées au fur et à mesure de leur réception dans la limite du budget alloué et doivent correspondre, pour être instruites, aux critères retenus pour les collèges publics. Ces demandes sont présentées au Conseil au fil de l'année.

II - Propositions d'actions liées aux projets d'établissement

Deux collèges publics, répondant aux critères définis, sollicitent des subventions d'un montant global de 3 500 €.

1° - Collège Pablo Picasso à Bron

Le collège Pablo Picasso de Bron sollicite une aide de 2 500 € pour faciliter l'accompagnement des élèves sourds et malentendants.

Il est proposé d'accorder une subvention de 2 500 € pour ces actions liées à la langue des signes.

2° - Collège Jean Moulin à Lyon 5°

Le Collège sollicite une aide de 1 000 € pour la mise en place d'un projet "Éclats de Bohême". Un projet pédagogique ambitieux et original à dominante historique, littéraire et musicale, ayant pour thème la création artistique comme forme de résistance à la barbarie nazie.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 000 € pour le projet ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve, selon les modalités fixées par la délibération n° 2016-1462 du Conseil de la Métropole de Lyon du 19 septembre 2016, l'attribution d'une subvention aux collèges publics Pablo Picasso à Bron et Jean Moulin à Lyon 5° pour les actions éducatives d'un montant respectif de 2 500 € et 1 000 €.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 657382 - fonction 221 - opération n° 0P34O4882A pour 3 500 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.